

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 décembre 2007**

Décision n° **B-2007-5734**

commune (s) : Meyzieu

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située 8, rue Gambetta et appartenant aux copropriétaires des Jardins de Meyzieu, représentés par leur syndic Foncia grand large

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 3 décembre 2007

Compte-rendu affiché le : 11 décembre 2007

Présents : MM. Collomb, Bret, Dumont, Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Muet, Reppelin, Darne J., Mme Elmalan, MM. Vesco, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, M. Crimier.

Absents excusés : M. Da Passano, Mme Pedrini (pouvoir à M. David), M. Colin (pouvoir à M. Dumont), Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Blein (pouvoir à M. Abadie), Passi.

Absents non excusés : MM. Buna, Calvel, Duport, Mme Mailler.

Bureau du 10 décembre 2007

Décision n° B-2007-5734

commune (s) : Meyzieu

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 8, rue Gambetta et appartenant aux copropriétaires des Jardins de Meyzieu, représentés par leur syndic Foncia grand large**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 novembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir une parcelle de terrain située 8, rue Gambetta à Meyzieu, appartenant aux copropriétaires des Jardins de Meyzieu représentés par leur syndic Foncia grand large, nécessaire à l'élargissement de ladite rue et à la création de la voie nouvelle inscrite au PLU en emplacement réservé n° 16.

Il s'agit d'une parcelle d'une superficie de 15 mètres carrés, cédée libre de toute occupation ou location, à détacher d'une parcelle plus grande, figurant au cadastre sous le numéro 361 de la section DL.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, les copropriétaires des Jardins de Meyzieu céderaient ce bien à titre purement gratuit, à la Communauté urbaine ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain située 8, rue Gambetta à Meyzieu, d'une superficie de 15 mètres carrés, appartenant aux copropriétaires des Jardins de Meyzieu représentés par leur syndic Foncia grand large et cédée à titre purement gratuit.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1067 à individualiser.

4° - Cette acquisition fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre, en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 exercice 2008,

- en dépenses réelles : compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 457 € environ pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,